

Règlement « Concours de mini-jardins »

Article 1 . Organisateur du concours

Le concours est organisé par la Mairie de Brech'h dans le cadre du concours des maisons fleuries. Il n'y a pas que les grands qui jardinent !

Article 2 – Objet du concours

Le concours est ouvert à tous les Brechois de 3 à 18 ans. L'objectif est de réaliser le plus beau des mini-jardins de Brech'h.

Tu peux te faire un peu aider par tes parents et tes frères et sœurs. Mais ça doit être ton jardin, c'est toi qui jardine et c'est toi qui décide.

Laisse libre cours à ton imagination et crée un mini-jardin à ton image : extraordinaire, drôle, bien rangé ou tout désordonné...

Va faire un tour dans ta cave, ton grenier ou tes armoires et privilégie au maximum la récupération. Tu peux utiliser et détourner des récipients de toutes tailles et de toutes matières : cagettes, bassines, boîtes, chapeaux, petites brouettes...

La seule contrainte est que la réalisation devra pouvoir être transportée facilement par une ou deux personnes pour être exposée et que tout le monde puisse profiter de la beauté de ton mini-jardin.

Sème quelques graines et récupère des petits plants. Fleurs ou légumes, tout est permis ! Les deux, c'est encore mieux. Mais quel que soit ton choix il est impératif de jardiner sans pesticides et sans engrais chimiques.

Puis tant que tu y es donne-lui un nom à ton mini-jardin.

Article 3 – Participation au concours

La participation au concours est gratuite. Il suffit de s'inscrire jusqu'au 26 juin 2021.

Les réalisations devront être transmises au jury pour le 30 juin 2021 lors de l'après-midi « Famille en fête » de Brech'h ma Muse ! Pour ceux qui ne peuvent pas être présents déposer le mini-jardin à la médiathèque entre le 26 et le 29 juin 2021.

Article 4 – Evaluation des réalisations

Un jury composé d'élus de Brech'h, de professionnels des espaces verts, de jardiniers amateurs et d'enfants se réunira courant juin pour définir les lauréats dans trois catégories : « 3-6 ans » / « 7-12ans » / « 13-18 ans »

Plusieurs critères permettront de déterminer les gagnants : esthétique, fleurissement, originalité, créativité ...

Article 5 – Attribution des lots et donations

Des prix seront décernés dans chacune des trois catégories « 3-6 ans », « 7-12 ans » et « 13-18 ans »

Quelques exemples des réalisations de mini-jardins

